

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courrier le onze janvier s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MIRANDE Martine, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, LANTERNAT Bernadette, MIRANDE Martine, PELLETIER Céline, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, AUBRY Yves-Marie, BARANGER Philippe, BODY Philippe, MOHSEN Raymond, NÉGRIER Régis

Secrétaire de Séance : Monsieur BODY Philippe

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION COMMUNALE

- MFR Saint Denis du Pin, sollicitée pour un élève domicilié à Préguillac,

ECOLE – CANTINE

- Cuisine centrale – modification des réseaux électrique et gaz – étude devis

ENQUETE PUBLIQUE AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE (AUP) PRELEVEMENT EAU SUR LES BASSINS DE CHARENTE ET AFFLUENTS

- Délibération pour avis du CM

TARIFS COMMUNAUX

- révision annuelle

INFORMATIONS

LOTISSEMENTS

- La Paquellerie (La Font),
- La Paquellerie 2

RESE – RENOUELEMENT RESEAU EAU « Rue Jean Giono » - « Rue Perjus »

PRESONNEL ADMINISTRATIF

RENCONTRE AVEC LES SENATEURS

RENCONTRE AVEC LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

- **C D A et Divers Syndicats et organismes**
- Compte rendu des dernières réunions

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES COMMUNALES

Cérémonie des Vœux du Maire du 13 janvier dernier

Avant de commencer la séance, Madame le Maire tient à remercier chaleureusement les élus et les bénévoles qui ont participé aux préparatifs et à l'organisation de cette rencontre qui a été un franc succès. Elle est très satisfaite de cette réception.

Les gens étaient heureux de se retrouver et de passer un moment convivial.

SUBVENTION COMMUNALE

Madame le Maire présente une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de SAINT-DENIS-DU-PIN (17).

Cette requête est faite dans le cadre de la participation au fonctionnement de l'établissement, pour la formation d'un élève domicilié à Préguiillac. Il suit une formation liée au métier des « Services aux Personnes et aux Territoires ».

Après délibération, en tenant compte des subventions déjà attribuées, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 100 €. **11 Pour**

ECOLE – CANTINE

Madame le Maire rappelle la nécessité de modifier le circuit électrique et gaz des locaux de la cantine pour installer du matériel de cuisine puissant et adapté à un plus gros rendement. Elle ajoute que Préguiillac va passer à moyen terme, cuisine centrale.

2 entrepreneurs GAZ ont été sollicités

- Ets Roy situés à Les Gonds,
- Ets Collignon situés à Berneuil.

3 entreprises Electricité ont été sollicitées :

- Ets Jougourd à Gémozac
- Ets Herbelot-Labbé à Pons
- Ets Collignon à Berneuil.

Tous les devis n'ont pas été reçu.

Les élus attendent jusqu'à la fin de la semaine sachant que les travaux doivent être impérativement réalisés pendant les vacances scolaires du mois de février.

Madame le Maire rappelle que ces modifications sont faites à la demande de la CDA. Il s'agit de travaux d'intérêts communautaires.

Aussi, concernant le financement de ces travaux et le règlement des factures de fonctionnement (gaz, électricité, eau, tous les fluides de manière générale), elle envisage de prendre RV auprès de Monsieur Pannaud, vice-président de la CDA chargé des affaires scolaires pour discuter de la participation de la CDA à ces frais d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur Baranger propose également d'évoquer le sujet à la prochaine commission scolaire.

ENQUETE PUBLIQUE AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE (AUP) PRELEVEMENT EAU SUR LES BASSINS DE CHARENTE ET AFFLUENTS

Madame le Maire informe que cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur les bassins de Charente aval et ses affluents.

Les Conseils Municipaux concernés par le projet étaient appelés à donner leur avis, c'est le cas de notre commune. Il était possible aux élus de consulter le document numérique mis à leur disposition sur le portail de la Préfecture 17.

Madame le Maire ajoute que le document et les informations ont été transmises tardivement.

La commission a rendu un avis favorable avec 2 réserves et 6 recommandations.

Le syndicat l'EPAGE SYMBA a noté des remarques :

- la Seugne manque d'eau,
- les volumes prélevés doivent être compatibles avec la ressource disponible
- l'AUP (autorisation unique de prélèvement) définit les volumes et les règles de prélèvement à longue échéance,
- préserver la ressource en eau potable,
- arroser les cultures consommées localement en priorité.

Les Conseillers Municipaux en prennent note. L'avis étant déjà rendu ils n'ont aucun intérêt à argumenter davantage.

TARIFS 2023

Madame le Maire présente le tableau des tarifs communaux 2022 en vigueur. Elle demande aux élus de se prononcer sur des éventuelles augmentations.

Après délibération, les tarifs restent inchangés pour 2023. **11 Pour**

Il est fait remarquer par l'assemblée que le nettoyage du terrain de tennis est nécessaire et le renouvellement du traçage des lignes également. Quelques trous se forment au sol, ils sont à reboucher.

De la mousse glissante est aussi tenace sur le terrain de hand-basket, il conviendrait de le nettoyer.

MATERIEL

Il est nécessaire de remplacer le stabilisateur du broyeur Devoy. 2 devis sont présentés :

- Ets BALLANGER : 714 € TTC
- Ets SEMAC : 645 € TTC.

La pièce étant identique, les élus décident d'accepter le devis de l'Ets SEMAC, le moins disant. **11 Pour**

I N F O R M A T I O N S

LOTISSEMENT LA PAQUELLEIRE (La Font)

Monsieur Aubry informe qu'il a pris contact avec les communes de :

- St Sever Saintonge,
- Romegoux,
- Colombiers.

Afin de rencontrer les élus qui ont un projet similaire à celui de Préguiillac.

Discussions constructives et visites sur site sont prévues.

Il ajoute qu'il a déjà rencontré avec Martine Mirande et Florence Raynal :

- les élus de la Mairie de Thenac. La Commune porte le projet,
- le Maire de Tesson (contact téléphonique), lotissement confié à un lotisseur, Tesson se consacrant plus précisément sur le développement de leur centre Bourg.

Les deux Municipalités ont insisté sur la nécessité de prévoir un budget spécifique pour la réfection de la voirie du lotissement, une fois les travaux de toutes les constructions, terminés. (5€ /m² ou 15% du budget total)

LOTISSEMENT LA PAQUELLEIRE 2

L'ébauche du Permis d'Aménager réalisée par Monsieur Bartholome a été présentée aux élus.

Le règlement intérieur du lotissement leur a également été soumis pour vérification et modification éventuelle.

Madame le Maire précise que la signature du compromis de vente de la parcelle communale C 0007 est prévue le lundi 23 janvier.

RENOUVELLEMENT RESEAU ADDUCTION D'EAU

Monsieur Négrier informe que les travaux ont débuté rue Jean Giono. L'emplacement des nouvelles canalisations est matérialisé, les tranchées et les découpes de la voirie sont en cours.

L'entreprise VRD, offre le remblai à la commune, sinon il sera apporté dans les carrières les plus proches pour combler les trous.

Avec ce calcaire de récupération, Monsieur Négrier propose d'aménager le « Chemin de l'Epineuil » (chemin situé au carrefour du Chemin des Olliveaux sur le Chemin de la Croisette) pour rendre le chemin praticable pour les véhicules, actuellement il est seulement enherbé.

Pour cela, il serait nécessaire de le décaisser, d'enlever la terre et de combler le décaissement avec le remblai puis ajouter une couche de finition.

Pour le moment, il est impossible de définir la longueur du chemin qui pourrait être aménagée avec le remblai récupéré, seule la couche de finition et la location de la mini pelle pour le décaissement seraient à la charge de la commune.

Monsieur Négrier ajoute que la couche de goudron décaissée est obligatoirement recyclée.

Après avoir entendu l'exposé, les Conseillers Municipaux se prononcent : **10 Pour – 1 Abstention**

Afin de préserver le Chemin de la Croisette récemment aménagé, les élus précisent qu'un plan de circulation devra être impérativement mis en place pour que les camions transportant le remblai, évitent leur passage sur cette voie.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Madame le Maire informe qu'une secrétaire de Mairie en contrat de remplacement mise à disposition par le Centre de Gestion viendra en formation à compter du 1^{er} février 2023, pour un mois à l'essai. Il est prévu qu'elle prenne le relais entre le moment du départ à la retraite de Dominique Faivre et l'arrivée de Fanny Vasseur, la future secrétaire en poste.

RENCONTRE AVEC LES SENATEURS

Madame le Maire et quelques Elus ont reçu Madame Corinne Imbert et Monsieur Daniel Laurent. Ils ont discuté des projets de la commune de façon pragmatique et des sujets de proximité. Les travaux de voirie de la rue Jean Giono ont été évoqués et notamment le délai de la réalisation, trop long. Il est rappelé que le dossier de travaux est en cours depuis 2020. Les Sénateurs vont essayer d'intervenir auprès de la DID pour réduire les délais.

RENCONTRE AVEC LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Madame le Maire et quelques Elus ont reçu Madame Mercier Sylvie et Monsieur Grenot Alexandre. Ils ont fait le point sur les projets de la commune et les dossiers de demandes de subventions en cours. La demande de l'aménagement d'un City stade sur l'aire de sport a été évoquée étant donné qu'une structure similaire a été installée à Thenac. La venue proche des JO pourrait amener des subventions intéressantes et jusqu'à hauteur de 50% du prix de la réalisation. Après avoir fait quelques recherches sommaires le coût d'un city stade varie entre 60 000 et 80 000 €.

Les Conseillers Départementaux ont recommandé aux élus d'adhérer à « Les Maires pour la planète ». cet organisme donne des conseils sur un panel très large de sujets : gestion des espaces verts, voirie, mobilité, déchets, mécanique etc... Il y a un échange d'expérience entre les communes qui est enrichissant. L'adhésion est peu chère.

Il a également été question des travaux d'aménagement de la rue Jean Giono. Les Conseillers Départementaux habitués à ces opérations ont précisé que le délai de ce dossier leur paraissait normal.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Baranger a participé à une commission « Enfance-Jeunesse »

- les photocopies pour les écoles.

Le quota instauré de 400 copies / enfant / an a été respecté.

Valeur de la copie :

- 1 unité pour le Noir et blanc
- 3 unités pour la couleur

Il s'avère que cette condition correspond approximativement à la consommation existante en 2021. Soit 97 % de quota consommé.

Le principe de ce fonctionnement est donc maintenu.

- cantine – retour sur l'année d'expérimentation de la réservation des repas.

Après plusieurs scénarios proposés pour tenter de diminuer le gaspillage, la réservation des repas est faite automatiquement sur le site par enfant et pour le mois, à partir du 01/01/2023.

Ce sera aux parents de faire la démarche inverse, jusqu'à la veille du jour concerné et décocher la réservation si l'enfant doit être absent sinon la prestation sera facturée.

Pour les enfants qui mangent sans être inscrits, une majoration de 0.50 € sera appliquée par repas.

- le numérique

Un espace numérique de travail est mis en place pour les enseignants.

L'installation des tableaux numériques dans les écoles est toujours en cours. Il est prévu de doter toutes les classes de toutes les écoles du territoire de la CDA.

Dans les secteurs de RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) des ordinateurs vont être mis à disposition des enseignants.

COMMISSION TOURISME

Madame Lanternat a participé à une commission « Tourisme »

Cette réunion définissait les communes retenues pour les manifestations 2023.

Préguillac s'est inscrite au « Ciné Plein Air » mais n'a pas été retenue.

Notre commune sera prioritaire en 2024.

Elle rappelle que les autres propositions déjà organisées sur notre commune comme « Les préludes » n'intéressaient pas les élus.

COMMISSION DECHETS

Madame MIRANDE a participé à la commission des déchets, dans laquelle le directeur de Cyclad a présenté un diaporama.

Si le tri n'était pas instauré :

- 40 % de déchets supplémentaires
- environ 6 M d'€ de coûts supplémentaires pour le traitement.

Les plus grandes dépenses sont liées aux déchetteries : + 18% en 2022

Ordures Ménagères : + 4.6 % en 2022

Sur les activités polluantes : les taxes générales :

- 2020 : 18 € / Tonne

- 2021 30 € / Tonne

- + 67 % pour les prochaines années

Il faut trouver de nouvelles filières pour trier et recycler : recyclage TV, meubles etc – de plus en plus d'éco organismes se développent.

Consommation en moyenne d'un camion de ramassage : 65 l / 100 km

En 2024, le recyclage des bio-déchets sera obligatoire, actuellement cela représente encore 30% de déchets dans les OM. Les OM ne sont pas encore assez triés.

L'Usine à PAILLET (près de Saint Jean d'Angély) travaille sur la valorisation énergétique et la récupération de l'eau chaude. Des travaux seront réalisés en juillet 2023. Coût de la réalisation 26 Millions / 40 ans.

La déchetterie de Chermignac va être modernisée : coût 8 Millions d'€

L'harmonisation du tri sur le secteur national devrait être instaurée en 2026.

- coût de l'enlèvement en PAV : 800 € / passage / camion
- gain économisé comparer au ramassage porte à porte : 1 million d'€

Expérimentation d'un PAV bio-déchets à Thénac, en plein bourg.

Des composteurs vont être à nouveau redistribués aux administrés moyennant 10 €

Création d'un portail numérique pour suivre son compte et les services proposés.

La redevance est calculée en fonction du nombre de personnes au foyer : différence entre 1 et 2 personnes

Les sacs prépayés sont toujours en vente dans les Mairies.

Points de collecte mis en place dans les déchetteries pour la récupération de coquilles huitres, moules et autres fruits de mer.

QUESTIONS DIVERSES

TERDEV (Association Terre et Développement)

Cette association est en lien avec Eau 17.

Il est proposé aux élus d'organiser des ateliers pédagogiques divers :

- permaculture
- cuisiner avec des produits sains
- fabriquer ses propres produits au naturel

Ateliers de 4h, gratuits.

Les élus décident de joindre la responsable Madame Dautry pour discuter des dispositions et de l'organisation d'un éventuel atelier pour le proposer aux Préguiillacais.

ENTENTE INTERCOMMUNALE

Madame le Maire rappelle que les 4 communes impliquées ont arrêté provisoirement la mise en place de cette entente compte-tenu de la complexité de l'assurance commune à prévoir ainsi que l'établissement des tarifs de « location » et « emploi des agents » pour les différentes mises à dispositions.

Madame le Maire de Thénac relance le débat et a proposé une réunion le 19 janvier prochain.

Les élus notent et émettent quelques conditions de mise en place de cette entente :

- essai pendant 1 année, puis au bout d'un an revoir et améliorer l'organisation si besoin,
- entente seulement avec les communes limitrophes,
- reprendre seulement ce qui existait auparavant (prêt du matériel et des agents) principe d'échange sans budget financier
- entraide entre commune sans prendre des décisions d'échanges ingérables.

REPAS DES AINES

Prévu le dimanche 5 mars 2023, Madame Lanternat a contacté 4 traiteurs et un orchestre.
Une réunion CCAS sera prochainement programmée.

PROJETS COMMUNAUX 2023

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'établir une liste récapitulative des projets communaux qu'elle leur soumettra avant la prochaine réunion afin de pouvoir élaborer une feuille de route en définissant les priorités et le leader de chaque projet.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 13/02/2023 à 18h30